



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport du jury national du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion – DSCG

*Un diplôme d'État d'excellence, conférant le grade de master*

Session 2025



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

Le jury du diplôme d'État d'excellence qu'est le DSCG, conférant le grade de master, a été renouvelé par arrêté du 22 février 2024, publié au Bulletin officiel n° 12 du 21 mars 2024. Appelée sur d'autres responsabilités, Sylvie Michel a démissionné du jury début 2025 ; elle a été remplacée par Guillaume Biot-Paquerot à compter de la session 2025 et pour une durée de trois ans (arrêté du 28 janvier 2025, paru au Bulletin officiel n° 7 du 13 février 2025). Le jury remercie Sylvie Michel pour son investissement à l'occasion de la session 2024.

Un lancement officiel de la session 2025 s'est déroulé au SIEC le premier jour des épreuves écrites en présence de représentants du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, pour soutenir et encourager les candidats.

Le jury s'est réuni le 8 décembre 2025 ; les résultats ont été publiés le 10 décembre 2025. Un jury complémentaire s'est tenu le 2 février 2025 pour entériner la régularisation de quelques situations, notamment celles liées à l'oubli de déclaration de dispenses par les candidats qui en bénéficient ; ces derniers doivent renforcer leur vigilance sur ce point au moment de leur inscription aux épreuves.

---



## Table des matières

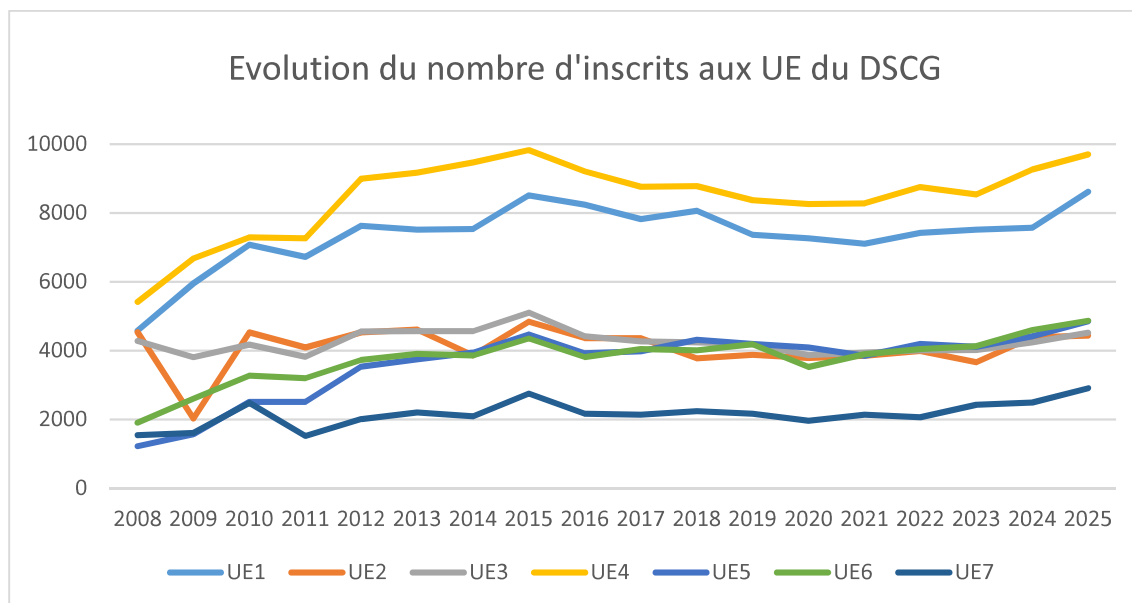
|                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Évolution du nombre d'inscrits et des présents</b>                                                 | <b>5</b>  |
| <b>2. Évolution des résultats aux épreuves ponctuelles et du taux de réussite</b>                        | <b>8</b>  |
| <b>3. Présentation des résultats par UE à la session 2025 (avant délibération du jury du 8 décembre)</b> | <b>11</b> |
| <b>4. Nombre d'admis au DSCG à la session 2025</b>                                                       | <b>15</b> |
| <b>5. Présentation comparée des résultats par UE 2022-2023-2024-2025, après délibération</b>             | <b>18</b> |
| <b>6. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG 2025</b>                                                  | <b>21</b> |
| UE 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale                                                             | 22        |
| UE 2 : Finance                                                                                           | 25        |
| UE 3 : Management et contrôle de gestion                                                                 | 28        |
| UE 4 : Comptabilité et audit                                                                             | 31        |
| UE 5 : Management des systèmes d'information                                                             | 35        |
| UE 6 : Anglais des affaires                                                                              | 38        |
| UE 7 : Mémoire professionnel                                                                             | 43        |
| UE 8 : Épreuve optionnelle de langue                                                                     | 45        |
| Épreuve facultative d'espagnol                                                                           | 45        |
| Épreuve facultative d'allemand                                                                           | 49        |
| Épreuve facultative d'italien                                                                            | 50        |
| <b>7. Retour sur la session VAE du DSCG 2025</b>                                                         | <b>52</b> |
| Annexe : Résultats par académie pour les épreuves ponctuelles de la session DSCG 2025                    | 56        |

## 1. Évolution du nombre d'inscrits et des présents

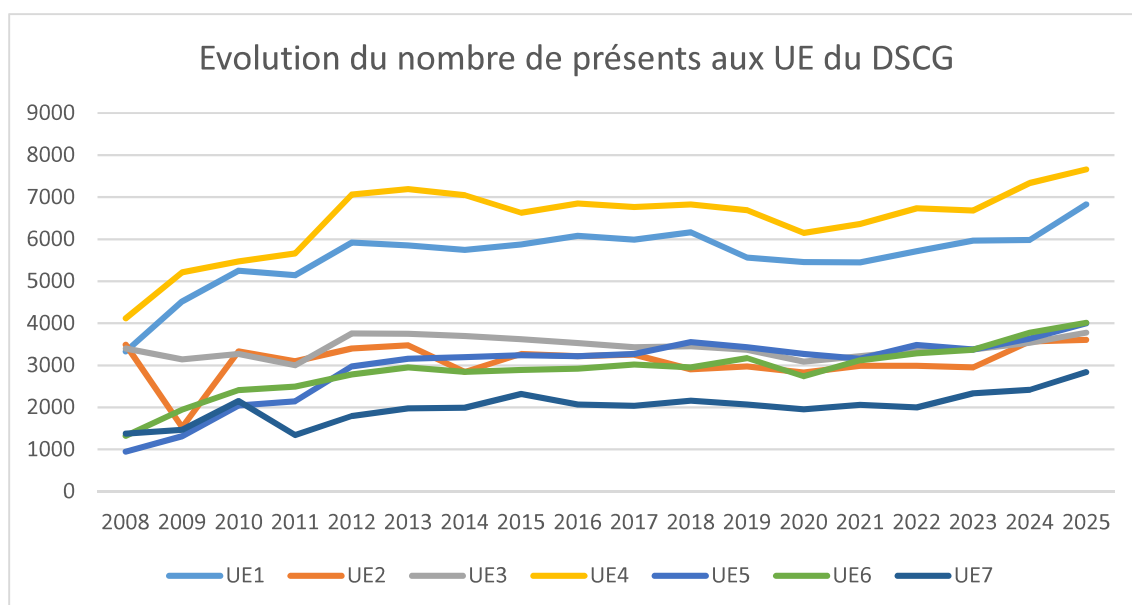
Le nombre d'inscrits et de présents aux épreuves du DSCG a progressé de sa mise en place en 2008 jusqu'en 2015. Depuis lors, on observait un tassement perceptible, surtout aux niveaux des UE 1 et 4 qui comptent, malgré tout, un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE. Alors que le nombre d'inscrits en 2022 avait progressé légèrement par rapport à 2021, la session 2024 avait vu, quant à elle, 16 057 candidats inscrits à au moins une des épreuves ponctuelles, en augmentation de 6,98% par rapport à 2023 (15 010). Le seuil des 16 000 candidats était alors dépassé pour la première fois. Le seuil des 17 000 candidats l'est pour la session 2025, avec 17 281 candidats inscrits à au moins une épreuve ponctuelle, soit une nouvelle augmentation du nombre d'inscrits de plus de 7,6 %. De telles augmentations attestent sans conteste de l'attractivité toujours aussi forte du diplôme.

| 2025  | Inscrits | Présents | Taux de présence |
|-------|----------|----------|------------------|
| UE1   | 8616     | 6829     | 79,26%           |
| UE2   | 4430     | 3605     | 81,38%           |
| UE3   | 4519     | 3779     | 83,62%           |
| UE4   | 9702     | 7661     | 78,96%           |
| UE5   | 4851     | 3998     | 82,42%           |
| UE6   | 4869     | 4015     | 82,46%           |
| UE7   | 2906     | 2839     | 97,69%           |
| UE8   | 1126     | 886      | 78,69%           |
| Total | 41019    | 33612    | 81,94%           |

Ainsi, pour la session 2025, l'UE 1 Gestion juridique, fiscale et sociale comptabilise 8 616 inscrits (contre 7 569 en 2024, 7 512 en 2023 et 7 426 en 2022) et l'UE4 Comptabilité et audit 9 702 inscrits (contre 9 266 en 2024, 8 542 en 2023 et 8 749 en 2022). L'évolution du nombre d'inscrits est particulièrement significative pour l'UE 1 par rapport à 2024, avec une augmentation du nombre d'inscrits de + 13,8 % ; une telle augmentation peut se justifier par la volonté de certains candidats de passer cette épreuve avec l'actuel programme, alors que le nouveau, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, ne présentera plus les mêmes zones (importantes) de chevauchement. Pour les autres UE, l'évolution des effectifs est également à la hausse par rapport aux trois dernières sessions avec un nombre d'inscrits, pour la session 2025, compris entre 4 430 et 4 869 aux épreuves écrites et à l'UE6 d'anglais des affaires. Seule l'UE 7 Mémoire reste en retrait avec 2 906 inscrits, mais également en hausse très significative de + 16,6 % (2492 en 2024). Il en est de même, dans une moindre mesure et plus logiquement, pour l'UE 8 optionnelle.

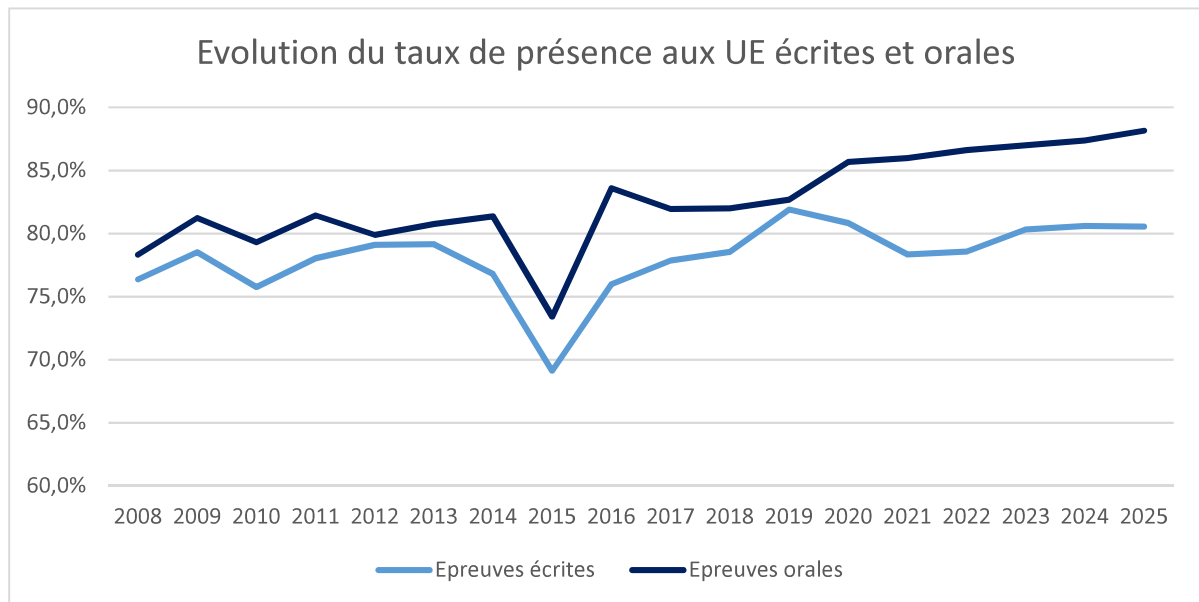


Le taux de présence aux épreuves écrites de la session 2025 reste stable à 80,6%, comme en 2024 (80,3% des inscrits en 2023, 78,6% en 2022, 80,8% en 2020). Au niveau des épreuves orales, le taux de présence continue d'augmenter pour l'UE 6 à 82,46% (82,14% en 2024, 81,53% en 2023, 81,25% en 2022, 77,7% en 2020) et pour l'UE7 à 97,69% (97,03% en 2024, 96,25% en 2023 et 97,09% en 2022).



A la session 2025, les UE1 et 4 se distinguent de nouveau, et logiquement, des autres UE par le nombre de candidats présents avec, pour l'UE1, 6 829 candidats présents (contre 5 985 en 2024, soit +14,1 %, 5 968 en 2023, 5 715 en 2022 et 5 447 en 2021) et, pour l'UE4, 7 661 candidats présents (contre 7 341

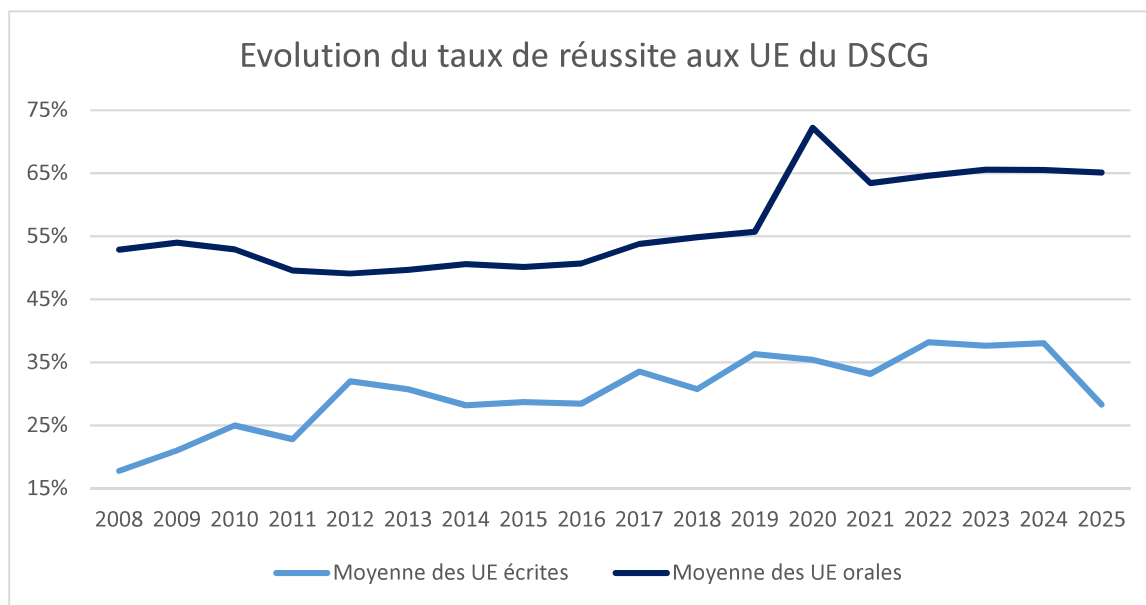
en 2024, 6 683 en 2023, 6 737 en 2022 et 6 360 en 2021), les autres UE écrites comptant entre 3 605 et 3 998 présents (3 538 à 3 639 en 2024).



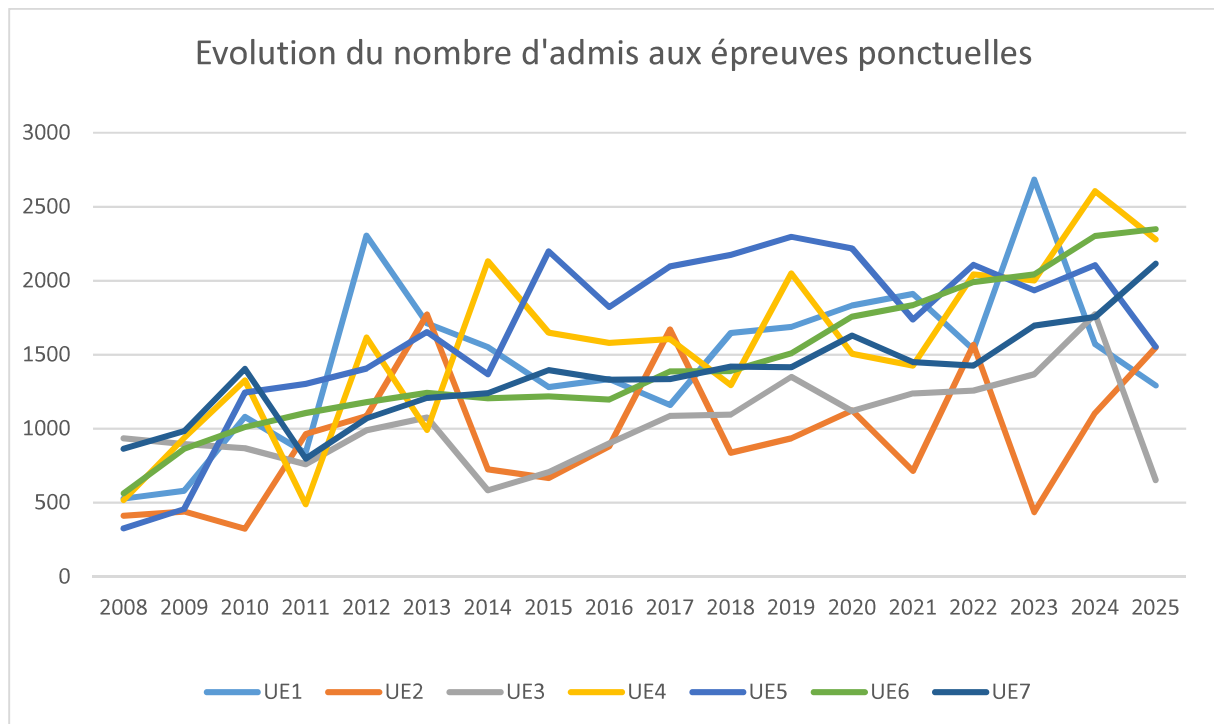
Le nombre d'admis dépend logiquement des deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux épreuves et le taux de réussite par UE.

## 2. Évolution des résultats aux épreuves ponctuelles et du taux de réussite

Alors que le taux de réussite aux épreuves orales demeure très bon, celui relatif aux épreuves écrites connaît à cette session une nouvelle évolution, avec toujours de fortes disparités selon les UE.

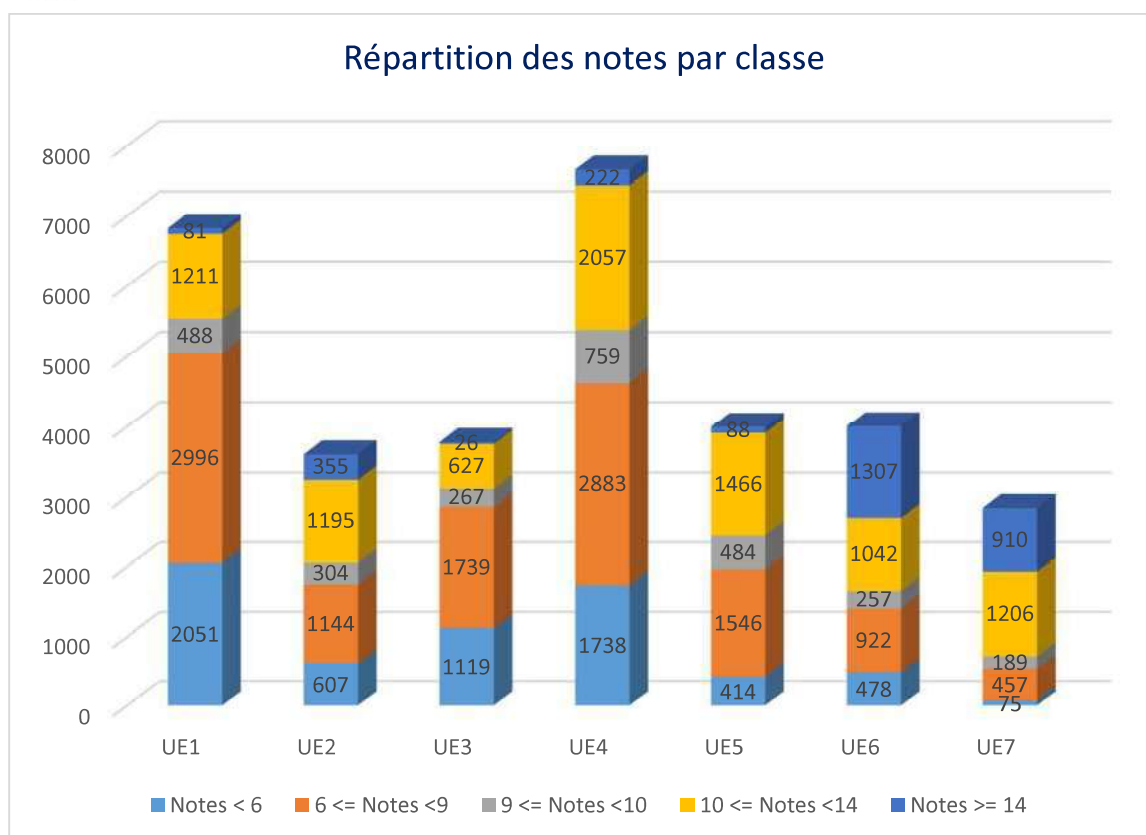


Ainsi, avant délibération du jury pour la session 2025, le taux de réussite aux épreuves écrites évolue significativement à la baisse par rapport aux sessions précédentes (après délibération). Le taux de réussite à l'UE 5 Management des systèmes d'information passe ainsi de 57,82% à la session 2024 à 38,84 %, avant délibération ; l'évolution est encore plus significative pour l'UE3 Management et contrôle de gestion qui passe de 49,97 % à 17,25 %. Une telle évolution est liée au repositionnement des sujets de ces deux épreuves de niveau master, qui demandent une préparation particulière, préparation que ne peuvent avoir les candidats tout juste diplômés de DCG en particulier (un master ne s'obtient pas juste avec une licence sans préparation supplémentaire). Après une forte augmentation en 2024, le taux de réussite pour l'UE4 retrouve un niveau semblable à celui de 2023 avec 29,75% (35,46% en 2024, 29,94% en 2023) ; il est plus en retrait encore pour l'UE1 à 18,92% (26,25 % en 2024, après un résultat particulier en 2023 de 44,97%), avec un sujet qui ne présentait pourtant pas de difficultés particulières (cf. ci-dessous).



Une analyse plus fine de la répartition des notes permet de constater l'importance des notes éliminatoires (notes inférieures à 6), en particulier pour les UE 1 et 4 : 2 051 candidats sur les 6 829 présents présentent une telle note pour l'UE 1, nombre en constante hausse (soit 30% des présents, 24,8% en 2024, 14,86% en 2023) ; pour l'UE 4, 1 738 candidats présentent une note éliminatoire, soit 22,7% des présents, nombre en constante baisse (25,04% en 2024, 32,53% en 2023).

Sur la totalité des épreuves des UE 1 à 7, le nombre de candidats présentant une note éliminatoire croît fortement entre les deux sessions 2024 et 2025 (de 16,1 à 19,8% des notes).



Il est aussi intéressant d'analyser les notes médianes. Pour la session 2025 (avant délibération), elles sont égales ou supérieures à 10 pour les seules UE 6, 7 et 8.

| UE   | Moyenne |       | Médiane |       | Ecart-type |      |
|------|---------|-------|---------|-------|------------|------|
|      | 2025    | 2024  | 2025    | 2024  | 2025       | 2024 |
| UE 1 | 7,18    | 7.73  | 7       | 7.50  | 2.74       | 2.84 |
| UE 2 | 9,06    | 8.17  | 9       | 8.00  | 3,5        | 2.85 |
| UE 3 | 7,08    | 9.65  | 7       | 9.75  | 2,6        | 2.39 |
| UE 4 | 8,08    | 8.31  | 8       | 8.25  | 2,97       | 3.46 |
| UE 5 | 8,89    | 10.08 | 9       | 10.25 | 2,53       | 2.63 |
| UE 6 | 11,09   | 11.21 | 11      | 11.00 | 4,8        | 4.72 |
| UE 7 | 11,8    | 11.50 | 12      | 12.00 | 3,31       | 3.28 |
| UE 8 | 12,21   | 12.52 | 12      | 12.50 | 3,06       | 3.10 |

La présentation détaillée des résultats permet de mieux apprécier la situation pour chaque UE.



### 3. Présentation des résultats par UE à la session 2025 (avant délibération du jury du 8 décembre)

---





### UE 3 – MANAGEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION

#### Moyenne

- Session 2025 : 7,08
- Pour mémoire 2024 : 9,67 ; 2023 : 8,99 ; 2022 : 8,62 et 2021 : 8,84

#### Taux de réussite

- Session 2025 : 17,25 %
- Pour mémoire 2024 : 49,97% ; 2023 : 40,47% ; 2022 : 37,49% et 2021 : 38,49%

### UE 4 – COMPTABILITÉ ET AUDIT

#### Moyenne

- Session 2025 : 8,08
- Pour mémoire 2024 : 8,32 ; 2023 : 8,03 ; 2022 : 7,86 et 2021 : 7,19

#### Taux de réussite

- Session 2025 : 29,73 %
- Pour mémoire 2024 : 35,46 % ; 2023 : 29,94% ; 2022 : 30,33% et 2021 : 22,42%



## UE 5 – MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

### Moyenne

- Session 2025 : 8,89
- Pour mémoire 2024 : 10,09 ; 2023 : 10,06 ; 2022 : 10,33 et 2021 : 9,77

### Taux de réussite

- Session 2025 : 38,84 %
- Pour mémoire 2024 : 57,82% ; 2023 : 57,27% ; 2022 : 60,46% et 2021 : 55,10%

## UE 6 – ANGLAIS DES AFFAIRES

### Moyenne

- Session 2025 : 11,09
- Pour mémoire 2024 : 11,21 ; 2023 : 11,23 ; 2022 : 11,11 et 2021 : 10,98

### Taux de réussite

- Session 2025 : 58,48 %
- Pour mémoire 2024 : 60,95% ; 2023 : 60,66% ; 2022 : 60,61% et 2021 : 58,83%



## UE 7 – MÉMOIRE PROFESSIONNEL

### Moyenne

- Session 2025 : 11,8
- Pour mémoire 2024 : 11,50 ; 2023 : 11,59 ; 2022 : 11,38 et 2021 : 11,38

### Taux de réussite

- Session 2025 : 74,53 %
- Pour mémoire 2024 : 72,58 % ; 2023 : 72,71 % ; 2022 : 71,21 % et 2021 : 70,44 %

## UE 8 – ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE ÉTRANGÈRE

### Moyenne

- Session 2025 : 12,21
- Pour mémoire 2024 : 12,52 ; 2023 : 12,89 ; 2022 : 11,82

### Taux de réussite

- Session 2025 : 82,39 %
- Pour mémoire 2024 : 80,49 % ; 2023 : 85,14 % ; 2022 : 74,93 %

#### 4. Nombre d'admis au DSCG à la session 2025

Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE ; cf. 7.). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne peut valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une moyenne supérieure à 10/20 (hormis les UE pour lesquelles le candidat, du fait d'un autre diplôme, possède une dispense) ou qu'il est en mesure de compenser des UE entre elles (sans notes éliminatoires fixées à 6/20).

**Avant délibération du jury et hors VAE**, la situation s'est présentée ainsi pour les épreuves ponctuelles :

| DSCG        | Inscrits à l'examen | Nombre de diplômables notés | Nombre d'admis | Taux de réussite |
|-------------|---------------------|-----------------------------|----------------|------------------|
| <b>2025</b> | <b>17281</b>        | <b>7498</b>                 | 2681           | 35,76%           |
| <b>2024</b> | 16057               | 6625                        | 3107           | 46,90%           |
| <b>2023</b> | 15009               | 6273                        | 3017           | 48,10%           |
| <b>2022</b> | 15198               | 5837                        | 2611           | 44,73%           |
| <b>2021</b> | 14516               | 5603                        | 2589           | 46,20%           |

Un candidat diplômable est un candidat qui bénéficie, pour une session N et dans chacune des 7 unités d'enseignement obligatoires, d'une note non éliminatoire ou d'une dispense.

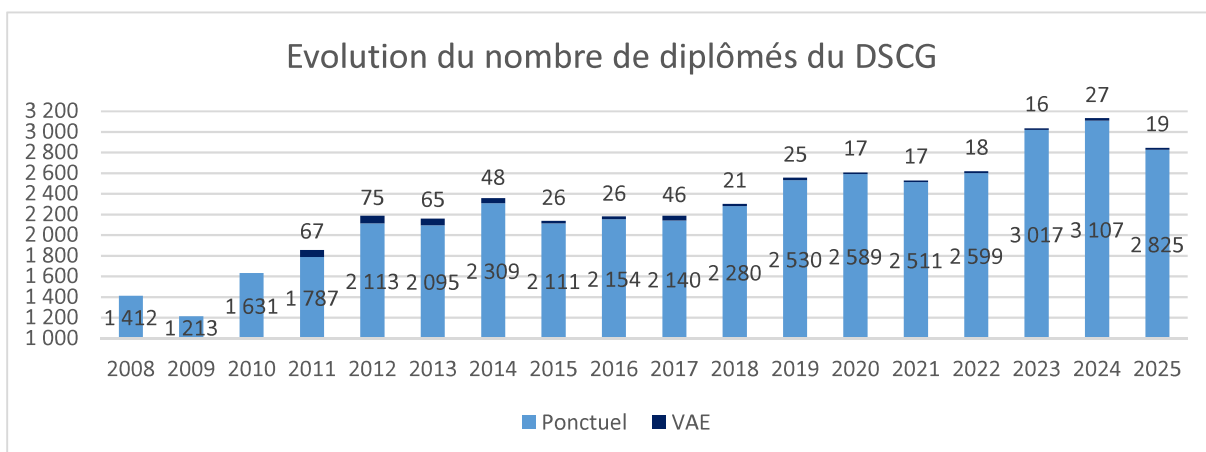
Le nombre de diplômables augmente encore très sensiblement par rapport à 2024, soit +13,18% (il n'a jamais été aussi élevé, après une session 2024 déjà hausse de 5%) ; la part de diplômables par rapport aux inscrits augmente par rapport à la session précédente à 43,39 % (41,26% des inscrits en 2024, 41,99% en 2023). Ainsi, sur les 17 281 candidats qui se sont présentés en 2025 (16 057 en 2024) à au moins une épreuve du DSCG, 7 498 se sont trouvés diplômables (6 625 en 2024). Avant délibération du jury, 2 681 « seulement » valident leur diplôme à la session 2025 (3 107 après délibération du jury en 2024), soit un taux de réussite de 35.76% (44,56 avant délibération en 2024), en forte baisse par rapport aux sessions précédentes (après délibération du jury des années en question).

**Au regard des résultats obtenus et des retours académiques, le jury a décidé, de nouveau et à l'unanimité, de majorer la moyenne des candidats présentant une moyenne générale supérieure ou égale à 9,90. Au final, 2 825 candidats sont diplômés par cette décision pour cette session 2025 (3 107 donc en 2024) ; l'augmentation de moyenne générale pour les candidats concernés présente un impact sur les taux de réussite par épreuve et le taux de réussite globale passe de 35,76% à 37,57%.**

Après délibération et majoration de moyenne, les indicateurs par UE sont définitivement les suivants :

|      | Moyenne | Note médiane | Écart type |
|------|---------|--------------|------------|
| UE 1 | 7.18    | 7.00         | 2.74       |
| UE 2 | 9.06    | 9.00         | 3.50       |
| UE 3 | 7.08    | 7.00         | 2.60       |
| UE 4 | 8.08    | 8.00         | 2.97       |
| UE 5 | 8.89    | 9.00         | 2.53       |
| UE 6 | 11.09   | 11.00        | 4.80       |
| UE 7 | 11.80   | 12.00        | 3.31       |
| UE 8 | 12.21   | 12.00        | 3.06       |

Au final, le nombre de diplômés repasse en dessous des 3 000 candidats mais avec un nombre de diplômables en forte hausse qui devraient obtenir le DSCG lors des prochaines sessions.





### **Les meilleurs candidats de la session 2025 :**

- 6 candidats ont obtenu une note comprise entre 16 et 18 à l'UE 1 (meilleure note 16,75/17,75 en 2024)
- 10 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 2 (meilleure note 18,5/17,5 en 2024)
- 2 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'UE 3 (meilleure note 17,5/18 en 2024)
- 23 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'UE 4 (meilleure note 17,75/18,25 en 2024)
- 10 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'UE 5 (meilleure note 17/18,75 en 2024)
- 510 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 6 (meilleure note 20)
- 104 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 7 (meilleure note 20)
- 38 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 8 (meilleure note 20)

**Les trois meilleurs candidats qui ont passé toutes les épreuves ont obtenu les moyennes générales suivantes : 16,6 pour un candidat avec une préparation au lycée Théodore AUBANEL d'Avignon, 16,47 pour une candidate en reconversion, avec une préparation via le CNAM, et enfin 16,07 pour une candidate avec une préparation au lycée René CASSIN de Strasbourg.**

**BRAVO à eux et aux équipes pédagogiques dont l'expertise est ici pleinement reconnue !**

**Le DSCG est un diplôme, conférant le grade de master, qui fait très brillamment réussir, grâce au travail considérable des candidats et à la préparation dont ils bénéficient dans les lycées, universités et écoles.**

## 5. Présentation comparée des résultats par UE 2022-2023-2024-2025, après délibération

Les tableaux ci-après présentent les résultats des trois dernières sessions, après délibération, en plus de la session 2025.

| 2022                                        | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admis | Taux de réussite |
|---------------------------------------------|----------|----------|------------------|-------|------------------|
| UE1                                         | 7 426    | 5 715    | 76,96%           | 1 534 | 26,84%           |
| UE2                                         | 3 984    | 2 987    | 74,97%           | 1 568 | 52,49%           |
| UE3                                         | 4 006    | 3 356    | 83,77%           | 1 258 | 37,49%           |
| UE4                                         | 8 749    | 6 737    | 77%              | 2 043 | 30,33%           |
| UE5                                         | 4 194    | 3 488    | 83,17%           | 2 109 | 60,46%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves écrites |          | 22 283   |                  | 8 512 | 38,20%           |
| UE6                                         | 4 043    | 3 285    | 81,25%           | 1 991 | 60,61%           |
| UE7                                         | 2 064    | 2 004    | 97,09%           | 1 427 | 71,21%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves orales  |          | 5 289    |                  | 3 418 | 64,62%           |

| 2023                                        | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admis | Taux de réussite |
|---------------------------------------------|----------|----------|------------------|-------|------------------|
| UE1                                         | 7 512    | 5 968    | 79,45%           | 2 684 | 44,97%           |
| UE2                                         | 3 663    | 2 956    | 80,70%           | 436   | 14,75%           |
| UE3                                         | 4 012    | 3 380    | 84,25%           | 1 368 | 40,47%           |
| UE4                                         | 8 542    | 6 683    | 78,24%           | 2 001 | 29,94%           |
| UE5                                         | 4 108    | 3 375    | 82,16%           | 1 933 | 57,27%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves écrites |          | 22 362   |                  | 8 423 | 37,67%           |
| UE6                                         | 4 131    | 3 368    | 81,53%           | 2 043 | 60,66%           |
| UE7                                         | 2 424    | 2 334    | 96,25%           | 1 697 | 72,71%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves orales  |          | 5 702    |                  | 3 740 | 65,59%           |



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

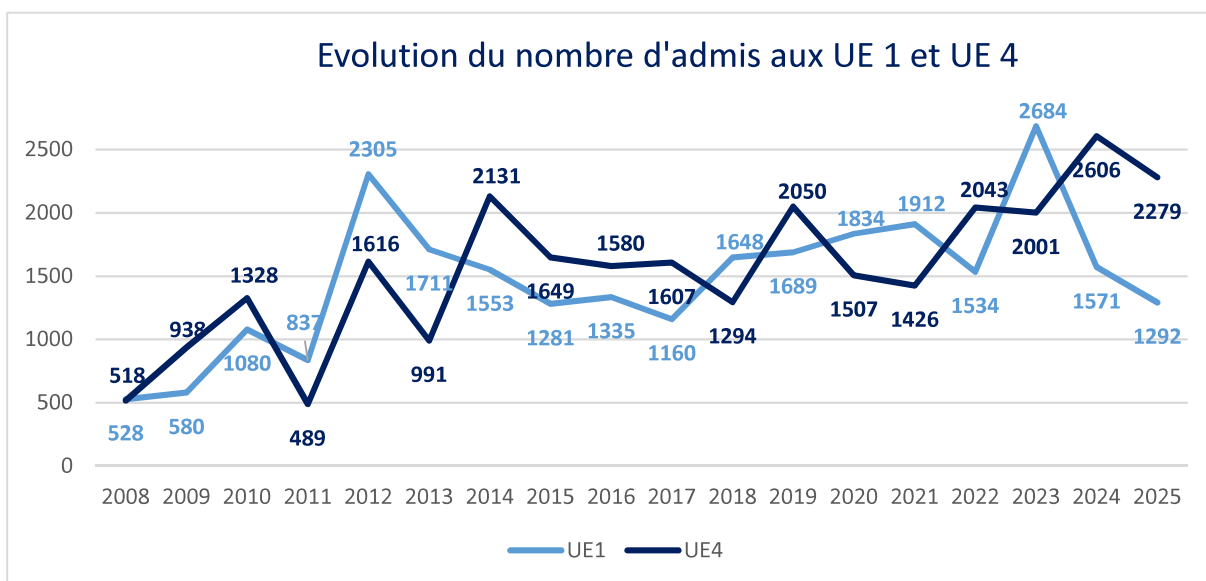
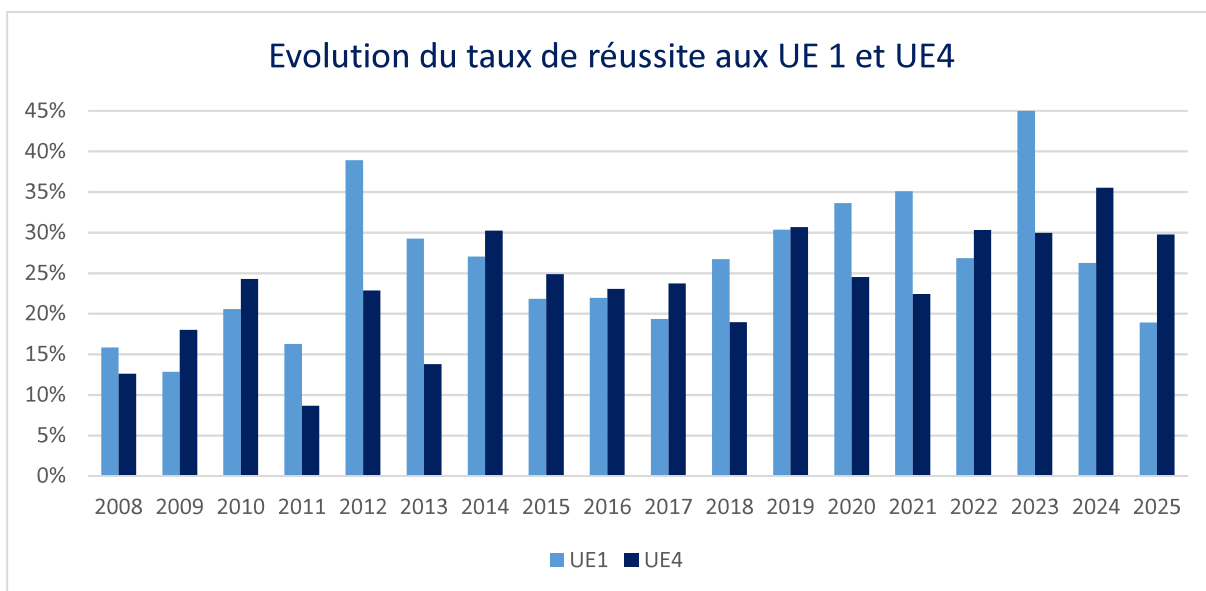
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| 2024                                        | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admis | Taux de réussite |
|---------------------------------------------|----------|----------|------------------|-------|------------------|
| UE1                                         | 7 569    | 5 985    | 79,07%           | 1 571 | 26,25%           |
| UE2                                         | 4 385    | 3 572    | 81,46%           | 1 107 | 30,99%           |
| UE3                                         | 4 240    | 3 538    | 83,44%           | 1 774 | 50,14%           |
| UE4                                         | 9 266    | 7 341    | 79,23%           | 2 606 | 35,50%           |
| UE5                                         | 4 414    | 3 639    | 82,44%           | 2 105 | 57,85%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves écrites |          | 24 075   |                  | 9 163 | 38,06%           |
| UE6                                         | 4 597    | 3 776    | 82,14%           | 2 302 | 60,96%           |
| UE7                                         | 2 492    | 2 418    | 97,03%           | 1 755 | 72,58%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves orales  |          | 6 194    |                  | 4 057 | 65,50%           |

| 2025                                        | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admis | Taux de réussite |
|---------------------------------------------|----------|----------|------------------|-------|------------------|
| UE1                                         | 8 616    | 6 829    | 79,26%           | 1 292 | 18,92%           |
| UE2                                         | 4 430    | 3 605    | 81,38%           | 1 550 | 43,00%           |
| UE3                                         | 4 519    | 3 779    | 83,62%           | 653   | 17,28%           |
| UE4                                         | 9 702    | 7 661    | 78,96%           | 2 279 | 29,75%           |
| UE5                                         | 4 851    | 3 998    | 82,42%           | 1 554 | 38,87%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves écrites |          | 25 872   |                  | 7 328 | 28,32%           |
| UE6                                         | 4 869    | 4 015    | 82,46%           | 2 349 | 58,51%           |
| UE7                                         | 2 906    | 2 839    | 97,69%           | 2 116 | 74,53%           |
| Taux de réussite moyen aux épreuves orales  |          | 6 854    |                  | 4 465 | 65,14%           |



## Focus sur les UE 1 et 4 :



## 6. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG 2025

---

A la lumière des rapports académiques reçus et des retours oraux, les sujets ont été jugés, cette année encore, par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Les sujets de la session 2025 présentent une nouvelle orientation plus marquée que l'an passé, niveau master, notamment pour les UE 3 et 5, très majoritairement bien accueillis.

Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible, sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou encore une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG. Sur les 17 397 candidats inscrits (y compris par la voie de la VAE), 10 942 se déclarent sans préparation ; en même temps, 2 387 déclarent s'être préparés dans un établissement public, 2 171 dans un établissement privé sous contrat et 2 157 dans un établissement privé hors contrat (avec des incohérences dans les déclarations).

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet. Les sessions 2024 et 2025 l'illustrent ; un point retenu pour une session qui présente un niveau trop faible peut être retenu dès l'année suivante pour s'assurer de l'acquisition des compétences nécessaires.

Le DSCG est un diplôme conférant le grade de master et, en tant que tel, il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de ce niveau.

Les sujets sont issus d'un appel national à sujets annuel ou/et construits par la commission nationale dédiée mise en place ; ces sujets, ancrés dans des situations réelles sont testés par des enseignants-chercheurs, enseignants et membres de la profession.

## UE 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale

---

### *Le sujet*

Le sujet de la session 2025 comportait quatre dossiers répartis dans deux parties, avec une présentation un peu différente de celle retenue pour la session 2024. La première partie s'appuyait sur la situation d'un groupe de sociétés et se composait de trois dossiers. La seconde partie était centrée sur une seule société confrontée à des problématiques fiscales.

La **première partie** était composée de trois dossiers autonomes les uns par rapport aux autres.

Le dossier 1 sollicitait les candidats sur les aspects juridiques et sociaux d'un groupe de sociétés. Il permettait d'aborder : la désignation d'un ou de plusieurs commissaires à la fusion ; la consultation du comité social et économique ; le droit pour les créanciers de faire opposition à la fusion ; le transfert des contrats de travail ainsi que des usages et engagements unilatéraux.

Le dossier 2 portait sur le contrat de franchise et une pratique restrictive de concurrence. Le contrat de franchise faisait l'objet de deux questions, la première était relative à l'obligation d'information du franchiseur, la seconde à la mise en œuvre de la responsabilité civile du franchiseur pour manquement à son obligation précontractuelle d'information. Cette seconde question nécessitait d'être au fait que le préjudice ou dommage résultant d'un manquement à une obligation précontractuelle d'information est la perte de chance de ne pas s'engager ou de s'engager dans d'autres opérations à des conditions plus avantageuses. Enfin, les pratiques restrictives de concurrence étaient présentes par l'intermédiaire d'une question sur la rupture brutale des relations commerciales établies et sa conséquence indemnitaire.

Le dossier 3 avait trait à la procédure de sauvegarde. Il était composé de cinq questions. La première abordait les conditions d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, la deuxième la confidentialité ou non de ladite procédure, la troisième le fait de savoir si le dirigeant de la société était dessaisi de ses pouvoirs, la quatrième l'élaboration du projet de plan de sauvegarde et la cinquième les issues d'un plan de sauvegarde.

La **seconde partie** était centrée sur le droit fiscal et composée d'un dossier unique, le dossier 4. Ce dossier comportait cinq questions. Il permettait d'aborder la procédure de vérification de comptabilité de la société ainsi que l'examen de la situation fiscale personnelle de son dirigeant. Il sollicitait enfin les candidats sur la soumission à la TVA de ventes de livres par internet au profit de clients belges.

### *Bilan du sujet*

Les rapports des commissions académiques soulignent le fait que le sujet ne comportait aucune difficulté particulière. Le sujet a également été jugé comme étant parfaitement en adéquation avec le programme, clair et équilibré. Certains rapports relèvent que les questions posées permettaient de vérifier la maîtrise des concepts fondamentaux. Si l'absence de question relative au droit des contrats

a été soulevée, le jury rappelle que le programme est suffisamment vaste et riche pour ne pas revenir tous les ans sur les mêmes parties du programme.

D'autres ont pu regretter l'absence d'annexe(s). Il est rappelé ici que la plus grande latitude est laissée aux concepteurs de sujet et qu'il n'existe aucune obligation de recourir systématiquement chaque année à une ou plusieurs annexes. D'autres encore ont regretté un barème précis, voire trop précis ; le jury tient à rappeler qu'un barème précis permet d'assurer une meilleure équité de traitement des candidats dans l'exercice de correction pour un diplôme national. Une réflexion est néanmoins engagée sur ce point pour la session 2026. Certains rapports soulignent enfin que des candidats ont pu être surpris par la structuration du sujet et son éventuelle absence apparente de difficultés, alors que la moyenne est à 7,18 (!).

Il est proposé par certaines académies de retenir un sujet global constitué des plusieurs dossiers (ce qui est le cas de la première partie), de valoriser davantage le respect de la méthodologie du cas pratique et les réponses pertinentes non attendues du corrigé. Le jury retient ces propositions et invite les collègues qui les ont émises à répondre à l'appel national à sujets dans ce sens.

### ***Bilan des copies***

Les rapports des commissions académiques révèlent que, d'une session à l'autre, les mêmes défauts demeurent :

- beaucoup trop de copies ne respectent toujours pas la méthodologie du cas pratique ;
- un manque persistant et préoccupant de connaissances juridiques : le jury rappelle que la première - des compétences est d'avoir des connaissances ; à défaut, répondre aux questions de dossiers pratiques devient très difficile ;
- un manque de rigueur et de précision dans les réponses des candidats ;
- un manque de maîtrise de la langue française dans un certain nombre de copies ;
- une mauvaise et inopportune présentation d'un nombre important de copies.

Certains se font l'écho d'une inquiétude quant à un très faible niveau de connaissances de certains candidats, au regard d'un sujet jugé sans difficulté particulière apparente, et relèvent une moins bonne préparation pour cette session 2025. Le jury partage cette analyse.

### ***Conseils pour la session 2026***

#### **Sur le fond :**

Quitte à tomber dans la répétition excessive mais très pédagogique, il convient de rappeler que l'épreuve de l'UE 1 nécessite de sérieuses connaissances en droit. La seule révision des annales ne suffit pas, et ce d'autant plus que d'une année sur l'autre les candidats ne sont jamais confrontés au même sujet. La lecture attentive des corrigés des épreuves permet cependant de respecter la méthodologie du cas pratique et de savoir répondre, sur la forme, aux questions posées. Afin de mieux se préparer à l'épreuve de l'UE 1, il est recommandé aux candidats de faire un usage important des cas pratiques. Les candidats doivent impérativement lire avec attention les questions posées et distinguer les



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

questions d'analyse de celles qui sont davantage relatives à des conditions d'application générale d'une notion ou d'un concept. Cette lecture attentive permettra ainsi d'éviter les réponses hors sujet, encore trop nombreuses. Enfin, il convient de toujours expliquer et justifier ses réponses ; cela reste encore peu respecté, alors même que la page de garde du sujet le mentionne pourtant clairement.

**Sur la forme :**

Il convient de nouveau de rappeler qu'il est plus que conseillé, d'une part, d'effectuer une relecture attentive de la copie avant de la rendre, ne serait-ce que pour corriger les fautes évidentes de français et, d'autre part, d'apporter un certain soin dans l'écriture et la présentation de la copie.

## **UE 2 : Finance**

---

### ***Le sujet***

Le sujet est présenté sous la forme d'une étude de cas globale portant sur la société Transvert, PME industrielle engagée dans la transition énergétique, confrontée à une phase de forte croissance et à des choix stratégiques structurants en matière d'investissement, de financement et de gouvernance. Le cas intègre également des dimensions extra-financières, en cohérence avec le statut de société à mission de l'entreprise et les attentes actuelles des parties prenantes. Le candidat est placé dans une situation de conseil au dirigeant d'entreprise, en mobilisant à la fois des compétences techniques, calculatoires et réflexives, conformément aux attendus du référentiel du DSCG.

L'épreuve est organisée autour de trois dossiers distincts, permettant d'aborder des thématiques centrales de la finance d'entreprise.

### **Dossier 1 – Coût du financement et choix d'investissement**

Le dossier 1, de nature essentiellement calculatoire, vise à vérifier la maîtrise des fondamentaux de la finance d'entreprise. Il porte sur la détermination du coût du capital d'une société non cotée à l'aide du MEDAF, en mobilisant un échantillon de sociétés comparables cotées. Le candidat est ensuite amené à évaluer deux projets d'investissement mutuellement exclusifs à l'aide des critères de la VAN et du TIR, puis à analyser les éventuelles divergences entre ces indicateurs afin d'éclairer la décision d'investissement. Ce dossier s'inscrit pleinement dans une logique de continuité avec les acquis du DCG, tout en constituant un préalable indispensable à l'analyse financière attendue au niveau du DSCG.

### **Dossier 2 – Opération de reprise en LBO**

Le dossier 2 est consacré aux modalités de sortie d'un actionnaire fondateur dans un contexte de transmission interne via un montage en LBO. Il mobilise des compétences à la fois calculatoires et conceptuelles : détermination du montant de l'emprunt, compréhension de la structuration financière (dette senior et dette junior), élaboration d'un bilan de holding et analyse des conditions de réussite d'un LBO, notamment au regard de la capacité de distribution de la société cible. Ce dossier vise à apprécier la compréhension des mécanismes financiers liés aux opérations de transmission et de reprise d'entreprise, fréquemment rencontrées dans la pratique professionnelle des cabinets d'expertise comptable.

### **Dossier 3 – Financement complémentaire en *equity crowdfunding***

Le dossier 3 aborde les problématiques de financement en capital à long terme à travers le recours à l'*equity crowdfunding*, à partir de l'étude de plateformes telles qu'Anaxago et Wiseed (non mentionnées dans le cas). Il invite à comparer différentes plateformes selon le profil de l'entreprise et des investisseurs, à évaluer le coût et la structure d'une levée de fonds, et à réfléchir aux spécificités

de la gouvernance actionnariale dans ce type de financement. Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à analyser un mode de financement alternatif, à en comprendre les spécificités ainsi qu'à mobiliser des éléments théoriques relatifs à ce type de financement. Le dossier se conclut par une réflexion sur la politique de distribution de dividendes et la création de valeur pour l'actionnaire, opposant logique de revenu immédiat et renforcement des fonds propres. Ce dossier faisait appel à des questions de réflexion, incluant des références aux grands auteurs et théories de la finance.

*En synthèse*, ce sujet se veut résolument intégrateur, en articulant des outils financiers, des mécanismes de gouvernance et des enjeux de financement responsable ; il reflète les problématiques concrètes rencontrées par les dirigeants de PME en croissance, notamment dans des secteurs innovants et à impact, et met en perspective performance financière, stratégie de développement et création de valeur durable.

### ***Bilan du sujet***

L'épreuve est jugée conforme au référentiel de l'UE 2 Finance et globalement appréciée selon les éléments remontés dans les rapports des commissions académiques. Elle visait à évaluer des connaissances théoriques, des compétences calculatoires et des capacités de réflexion, dans une situation réaliste de conseil au dirigeant d'entreprise qui, dans le cas d'espèce, est celui d'un TPE/PME. Les rapports relèvent que certaines questions relevaient davantage du niveau DCG, notamment sur les notions de VAN, TRI, annuités constantes et tableaux d'amortissement d'emprunt. Le jury tient ici à rappeler que les acquis du DCG constituent un préalable indispensable à la réussite du DSCG et peuvent légitimement faire l'objet de questions afin d'assurer la cohérence globale du sujet et le maintien des compétences de niveau licence.

Il est souligné également que la granularité du barème permet de ne pas pénaliser excessivement les candidats.

Des regrets sont exprimés sur :

- la faible maîtrise par les candidats de certains mécanismes du LBO, en particulier le calcul des annuités constantes ;
- le traitement insuffisant du dossier 3, notamment en raison d'une mauvaise gestion du temps, alors même que ce dossier était doté d'un nombre de points important.

Globalement, le sujet a fait l'objet de retours positifs et constructifs de la part des commissions académiques, à l'exception de deux rapports dont le ton s'est révélé plus critique. Dans l'ensemble, le sujet est jugé conforme au programme et apprécié, tant dans sa structure que dans les problématiques abordées. Les résultats de cette session sont d'ailleurs supérieurs à ceux observés lors des sessions précédentes.

### ***Bilan des copies***

Les rapports des commissions académiques relèvent plusieurs faiblesses récurrentes dans les copies :

1. une présentation insuffisamment soignée, avec des copies parfois illisibles ;
2. de nombreuses ratures et des fautes d'orthographe et de grammaire pénalisant la lisibilité ;
3. une maîtrise insuffisante des connaissances de base, conduisant à des réponses superficielles ;
4. des réponses rédactionnelles insuffisamment contextualisées ;
5. une méconnaissance des concepts théoriques fondamentaux, notamment en finance d'entreprise.

### ***Conseils pour la session 2026***

#### **Sur le fond**

Les candidats doivent appréhender l'épreuve de l'UE 2 Finance comme une situation professionnelle réaliste, impliquant une compréhension globale du cas, découpé en dossiers abordant différents aspects du programme **et** une réflexion orientée vers les attentes du dirigeant, sollicitant le concours du cabinet d'expertise comptable dans le cadre d'une opération financière.

Le candidat est invité à adopter la posture d'un analyste financier et d'un conseiller, en intégrant les dimensions financières et, le cas échéant, extra-financières, tout en mobilisant les enseignements théoriques fondamentaux de la finance. Les acquis du DCG doivent être considérés comme des prérequis. Le candidat doit être en mesure d'articuler définitions de cours, raisonnements théoriques et application au cas pratique. Enfin, le sujet étant construit comme un cas cohérent, les informations nécessaires au traitement des questions sont volontairement diffusées dans l'énoncé et les annexes, ce qui suppose une lecture attentive complète préalable et une capacité de synthèse.

#### **Sur la forme**

Une attention particulière doit être portée à la qualité de la copie :

- présentation aérée et structurée ;
- absence de ratures ;
- orthographe et grammaire soignées ;
- recours systématique à des tableaux lorsque cela est pertinent (flux de trésorerie, amortissements, etc.).

Le sujet de l'UE 2 Finance – session 2025 est considéré comme actuel, conforme au référentiel et globalement apprécié. Il met en évidence la nécessité, pour les candidats, de consolider les fondamentaux de la finance, de mieux gérer leur temps et d'adopter une posture professionnelle de conseil, en phase avec les attentes du diplôme et de la profession.